

Devenir Sentinelle agricole



Pourquoi cette formation ?

Depuis le plan interministériel de prévention du mal-être agricole de 2021, la MSA a été missionnée pour coordonner la mise en place des formations Sentinelles agricoles.

Cette formation a pour but de faciliter, à l'échelle du territoire, le repérage et l'accès aux soins des personnes en situation de mal-être ou de crise suicidaire.



Une journée pour agir

- ✓ Formation sur une journée complète (7h), de 9h à 17h avec une pause déjeuner de 1h ;
- ✓ Groupe de 10 à 15 personnes ;
- ✓ Coanimation : formateur habilité par l'ARS et un intervenant MSA (travailleur social ou animateur de territoires ayant suivi une formation « facilitateur ») ;
- ✓ Formation gratuite pour les participants ou leur structure ;
- ✓ Repas à la charge des participants ou de leur structure.



Les missions

- ✓ Détecter, alerter et prévenir le mal-être auprès de la population agricole (exploitants, salariés, personnes à la retraite, jeunes en formation ...)
- ✓ Cerner les spécificités du monde agricole ;
- ✓ Connaître les ressources de son territoire.

Découvrir
un témoignage
de sentinelle
agricole



Formation Sentinelles agricoles



Repérer, se préoccuper, orienter, prendre soin de soi



1. Qui sont les Sentinelles agricoles ?

Les profils de sentinelles, en lien avec le milieu agricole, sont variés : délégués et salariés de la MSA, exploitants agricoles, personnels ou élus des Chambres d'agriculture, des coopératives agricoles, des syndicats agricoles, des centres de gestion, du milieu associatif, des mairies, etc.

- ✓ Les sentinelles sont des personnes volontaires, majeures et intervenant dans le cadre de leur activité professionnelle ou non ;
- ✓ Ces personnes présentent le plus souvent des dispositions spontanées, naturelles et reconnues au soutien à autrui ;
- ✓ Il s'agit d'un engagement personnel ;
- ✓ Seules les personnes ayant suivi la formation sentinelle peuvent être considérées comme telles.



2. Être Sentinelle, c'est ...

- 1 **Être repéré.e**, être reconnu.e pour cela dans une ou plusieurs de ses communautés de vie ;
- 2 **Repérer** les propos ou comportements inquiétants ;
- 3 **Se préoccuper**, signifier sa disponibilité, inviter à l'expression... ;
- 4 **Orienter**, informer, manifester son inquiétude, proposer d'accompagner ;
- 5 **Prendre soin de soi**, passer la main si besoin.



3. Quels sont les objectifs de la formation Sentinelle ?

- ✓ Mieux appréhender les situations de souffrance psychologique et de problématique suicidaire ;
- ✓ Savoir réagir face à de telles situations ;
- ✓ Connaître le champ et les limites de son action ;
- ✓ Prendre soin de sa propre santé mentale.

La formation revient sur le rôle de la sentinelle, les méthodes de détection d'une situation de mal-être et les différentes ressources existantes pour orienter les personnes en difficulté.

Les contenus du module doivent décliner les notions de base suivantes :

- ✓ Le souci de l'autre et l'inquiétude ;
- ✓ L'empathie ;
- ✓ La souffrance ;
- ✓ Le suicide et les idées suicidaires ;
- ✓ Les mythes et préconçus sur le suicide.



4. Les prochaines dates 2026

Charente

- 7 octobre, à l'Isle d'Espagnac
- 2 novembre, à Segonzac
- 30 novembre, à Chasseneuil-sur-Bonnieure

Charente-Maritime

- 25 septembre, à Jonzac
- 2 octobre, à La Rochelle
- 8 octobre, à Saintes
- 3 novembre, à Royan
- 16 novembre, à Surgères
- 17 novembre, à St Jean d'Angély



Comment s'inscrire ?

Se rapprocher du collaborateur MSA avec qui vous êtes en contact : travailleur social, animateur de territoires, conseiller en prévention, ou directement en écrivant aux correspondants MSA du programme de prévention du mal-être agricole : alcaras.sophie@charentes.msa.fr ou schu.lionel@charentes.msa.fr